



# LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE

*Association indépendante*

Siège social : 5 rue maison David 44340 BOUGUENNAIS  
Tél : 02 51 82 02 97 - mail : loire-atlantique@lpo.fr  
SIRET 382 233 591 00041 Code APE 9499 Z

Note d'accompagnement du Cerfa cerfa\_13616-01 pour le projet de  
Nantes Métropole Habitat – Rue du Cormier à Nantes

## 1. Localisation

Le projet de réhabilitation énergétique est situé aux 1-3-5 rue du Cormier à Nantes.

Il consiste à retirer le bardage existant (ardoises) son support et l'isolant (laine de roche) plaqué derrière, avant de venir poser un nouvel isolant plus performant.



Figure 1 : localisation du chantier



Figure 2 : Façade habillée d'ardoise et façade dénudée

## 2. Contexte

Au cours de l'été 2022, suite à la suspicion de nidification du Martinet noir et du Moineau domestique sur le bâtiment, le chantier a été suspendu. Les visites sur sites n'ayant pas permis de confirmer de façon certaine la nidification, en accord avec la DDTM, il a été décidé de poursuivre les travaux hors période de nidification et de mener en parallèle des investigations pour valider ou invalider les hypothèses de nidification.

Une fois les ardoises retirées sur un tiers du bâtiment deux inspections ont été réalisées en décembre 2022. Ces inspections ont permis de valider les nidifications du Moineau domestique et du Martinet noir.

## 3. Volumes

Au moment des visites seul un tiers de la surface de la façade était dépourvu d'ardoise.

Mais la totalité de la façade étant habillée de la même façon, il a été convenu de faire une projection sur les deux tiers restants.

Ainsi 14 nids de Martinet noir et 10 nids de Moineau domestique ont été répertoriés sur ce premier tiers.

Sur la totalité du bâtiment cela représente 42 nids de Martinet noir et 30 nids de Moineau domestique.

## 4. Eviter-Réduire-Compenser

La nature même des travaux, rénovation énergétique, ainsi que la configuration du bâtiment rendent impossibles les deux premiers points de la séquence ERC : évitement et réduction.

Il convient donc de compenser l'habitat détruit afin de permettre aux deux espèces concernées de nicher dans les prochaines années.

## 5. Compensation

### 5.1 Nichoirs de substitution

Les 42 nids de **Martinet noir** détruits devront être compensés par 84 cavités artificielles à intégrer à la future isolation. Cela **représente 28 nichoirs triples**.



Figure 3 : Exemple de nichoir à intégrer dans le bâti (©Nat'H)

Exemples de références :

[https://www.schwegler-natur.de/portfolio\\_1408366639/mausersegler-nistkasten-nr-17a/?lang=en#](https://www.schwegler-natur.de/portfolio_1408366639/mausersegler-nistkasten-nr-17a/?lang=en#)

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/nichoir-triple-en-beton-de-bois-pour-martinets-a-integrer-dans-le-bati/>

Les 30 nids de **Moineau domestique** détruits devront être compensés par 60 cavités artificielles à intégrer à la future isolation. Cela **représente 20 nichoirs triples**.



Figure 4 : Exemple de nichoir à intégrer dans le bâti (©Nat'H)

Exemples de références

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/nichoir-en-beton-de-bois-a-moineaux-triple-chambre-a-integrer-dans-le-bati/>

<https://www.wildcare.eu/sparrow-terrace.html>

## 5.2 Implantation des nichoirs

Pour le Martinet noir, les nichoirs doivent être implantés, dans l'isolant, positionnés sous le débord de toit (acrotère), trou d'envol vers le bas.

Etant donné le nombre conséquent de nichoirs, tous ne pourront pas être posés sur cette façade. Il convient d'en poser un maximum sur cette façade pour atteindre voire dépasser les 42 nids estimés. Les autres nichoirs pourront être positionnés sur un autre immeuble de la rue également géré par Nantes Métropole Habitat, ou alors placés sur deux rangées l'une au-dessus de l'autre.



Figure 5 : Zone d'implantation des nichoirs à Martinet noir (façade actuelle)

Pour le Moineau domestique, les nichoirs peuvent être implantés, dans l'isolant, plus bas que les nichoirs et peuvent être « superposés » dans la hauteur.



Figure 6 : Zone d'implantation des nichoirs à Moineau domestique

Tous les nichoirs à Moineau domestique doivent pouvoir être posés sur ce bâtiment. A défaut certains pourront être posés sur un autre immeuble de la rue également géré par Nantes Métropole Habitat, comme pour le Martinet noir.

Mais il convient d'en poser un maximum sur cette façade pour atteindre voire dépasser les 30 nids estimés. Au besoin, les nichoirs restant pourront être positionnés sur un autre immeuble de la rue également géré par Nantes Métropole Habitat,

La LPO Loire-Atlantique demande à être présente pour valider l'implantation des nichoirs au moins pour les premiers nichoirs. L'association passera également en cours de chantier pour s'assurer que ses préconisations sont bien suivies.

### 5.3 Aide à la colonisation des installations par les Martinets noirs

#### 5.3.1 Diffusion de cris sociaux

Après les travaux, l'habitat sera significativement modifié. Aussi, pour accélérer la colonisation des nichoirs à Martinet noir, la diffusion de cris sociaux de Martinets noirs reproducteurs est fortement recommandée entre fin avril et fin juin.

Exemple de référence :

<http://biosymbiose.fr/article.php?id=25>

<https://www.wildcare.eu/swift-call-system-delux.html>

Cet accompagnement est inutile pour le Moineau domestique.

### 5.3.2 Apport de matériaux

Comme le Martinet noir recueille les matériaux nécessaires à la construction de son nid uniquement en vol, il lui faut énormément d'énergie et de temps pour construire un nid. Le fait de mettre des matériaux tels que du foin et des plumes à l'intérieur du nichoir peut accélérer la venue du martinets, en lui évitant de partir de zéro et ainsi favoriser sa nidification.

Ainsi est-il intéressant de récupérer les matériaux de nidification existant lors du retrait de l'habillage actuel, pour en placer une partie dans les nichoirs. Cette opération sera à réaliser avec l'aide de la LPO Loire-Atlantique.